

MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE DES SITES  
dont la conservation présente  
un intérêt général.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Education Nationale  
~~Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts :~~

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de l'Ain dans sa séance du 26 Mars 1931.....

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

.....La tourbière de Colliard située sur les parcelles de terrain inscrites au plan cadastral de la commune des Neyrolles (Ain) sous les numéros : 195 et 196 section B..... appartenant à Mr. David Hippolyte industriel à Nantua.....  
est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune d. es. Neyrolles et à Mr. David propriétaire.....  
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le

25 JAN 1931

PAR DÉCRET

Le Directeur Général des Beaux-Arts

*Pollet*

T. S. V. P.

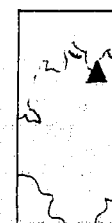
## SITE S

## TOURIBIERE DE COLLIARD

INSCRIPTION

COMMUNE: NEYROLLES

CANTON: NANTUA

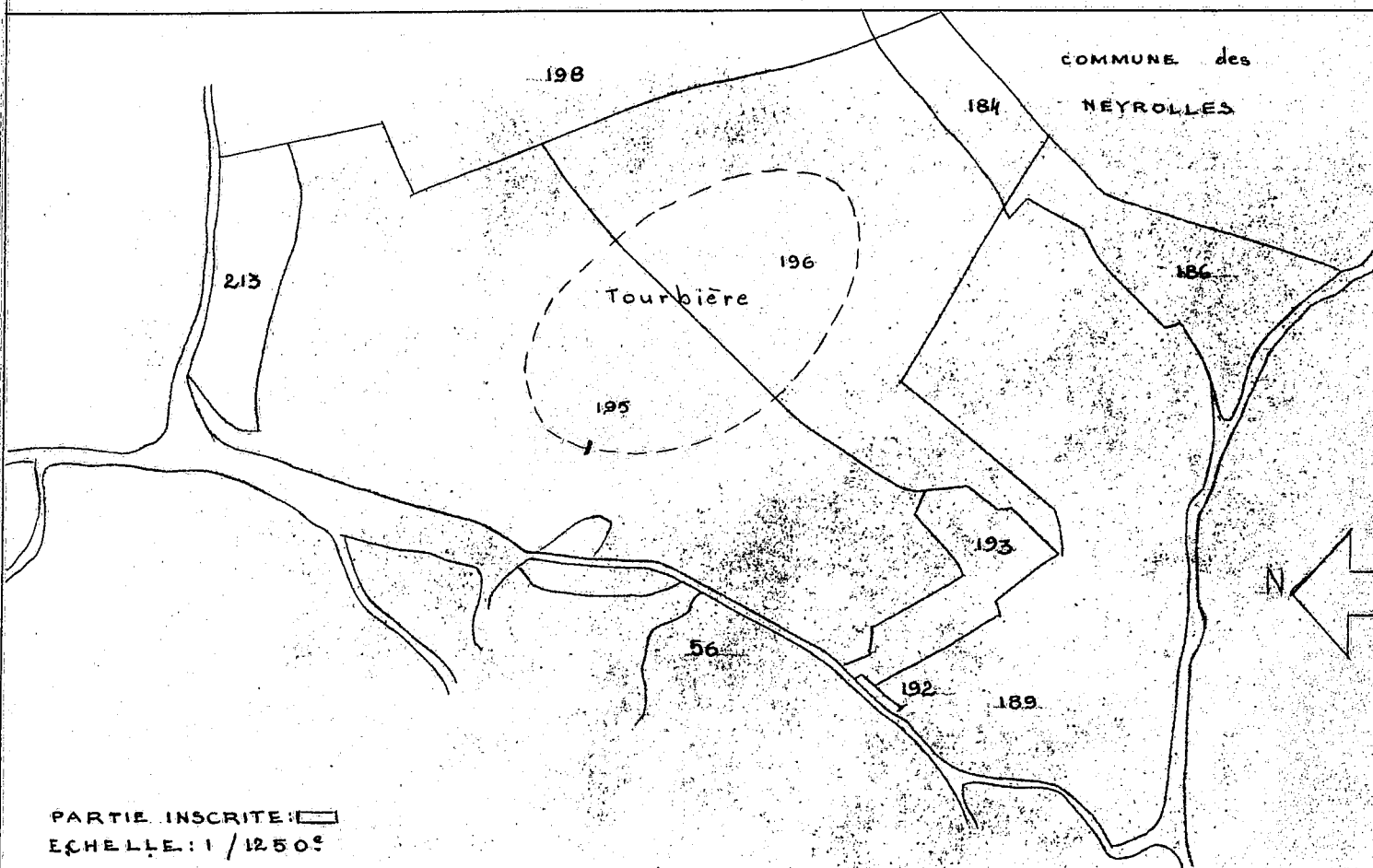
ARROND<sup>t</sup>: NANTUA

CART

MICHE

N°: 74

PLI: //

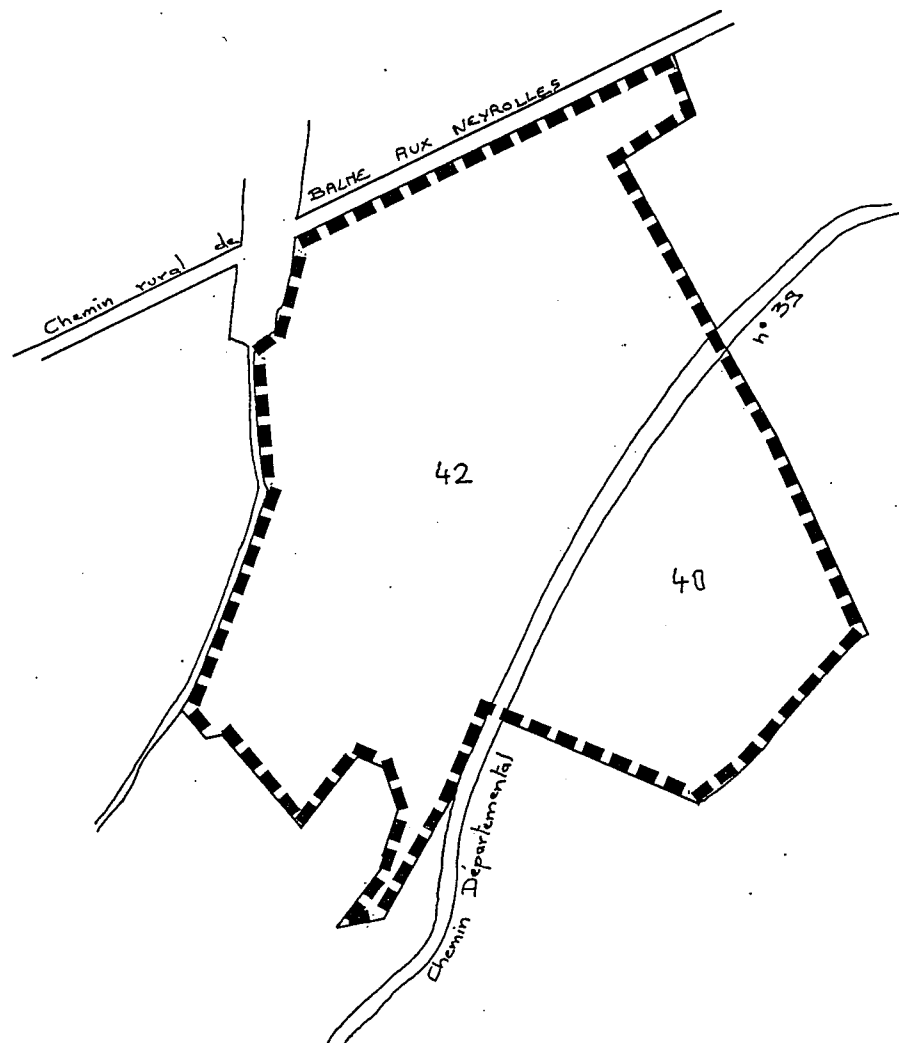
ARRETE DU 25 JANVIER 1934

La tourbière de Colliard située sur les parcelles de terrain inscrites au plan cadastral de la commune des Neyrolles (Ain) sous les n° 195 et 196 section B est inscrite sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

Par délégation:  
Le Directeur Général des Beaux-Arts :

Emile BOLLAERT

Pour copie conforme,  
Le Chef du Bureau des  
Monuments Historiques  
et des sites:



LES NEYROLLES

Section B

1/5000